

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 11/12/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2024

N° 65-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

L'An Deux Mille Vingt Quatre le dix-neuf décembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Représentés :
1Pour :
8

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
STEHLE C,

Contre :
0Abstention :
0

Absent excusé : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP - **Absent** : NICAISE V.
Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante

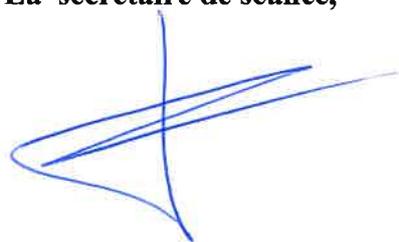
- Faire un don d'un montant de 250€ à la Protection civile – Tour Essor – 93500 PanlIn

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R.**

Le / La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le